



# MUNICIPALITÉ DE OGDEN

## ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du conseil

OGDEN

Lundi, 12 janvier 2015 à 19 heures

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 décembre 2014
  - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 18h45
  - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19h00
4. **Période de questions**
5. **Affaires portant sur les séances antérieures**
6. **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 6.1 Dépôt du rapport forestier
  - 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme
  - 6.3 Dépôt du rapport d'urbanisme pour l'année 2014
  - 6.4 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
  - 6.5 Résolution d'appui à une demande auprès de la CPTAQ – Marie-Hélène Bonsens
  - 6.6 Résolution d'appui à une demande auprès de la CPTAQ – Les Entreprises CTC
7. **Environnement et gestion des matières résiduelles**
8. **Voie, transport et travaux publics**
  - 8.1 Subvention dans le cadre du PAARRM pour des travaux d'amélioration des chemins
  - 8.2 Flèche LED pour le tracteur municipal
  - 8.3 TECQ 2014-2018
9. **Finances**
  - 9.1 Liste des comptes payés
  - 9.2 Liste des comptes à payer
  - 9.3 Taux de km remboursable en 2015
  - 9.4 Lettres recommandées à certains propriétaires dont le compte est gravement en souffrance
10. **Administration**
  - 10.1 Renouvellement de l'abonnement à l'ADMQ
  - 10.2 Dons
  - 10.3 Demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été
  - 10.4 Révision salariale 2015
  - 10.5 Proposition ministérielle de regroupement des commissions scolaires – Appui à la Commission scolaire des Sommeils
11. **Loisirs et culture**
12. **Sécurité publique**
13. **Règlements et politiques internes**
  - 13.1 Adoption du Règlement n° 2014.12 intitulé Règlement n° 2014.12 de Construction modifiant le Règlement de Construction
  - 13.2 Adoption du Règlement n° 2014.13 intitulé Règlement n° 2014.13 d'amendement au règlement de zonage
  - 13.3 Adoption du Règlement n° 2014.15 intitulé Règlement n° 2014.15 d'amendement au règlement de zonage
  - 13.4 Adoption du Règlement n° 2014.16 intitulé Règlement n° 2014.16 d'amendement au règlement de Permis et Certificats
  - 13.5 Adoption du Règlement n° 2014.17 intitulé Règlement n° 2014.17 d'amendement au règlement de zonage
  - 13.6 Avis de motion – Règlement n° 2015.01 intitulé Règlement n° 2015.01 d'amendement au règlement de zonage
  - 13.7 Avis de motion – Règlement n° 2015.02 intitulé Règlement n° 2015.02 d'amendement au règlement de Permis et Certificats
  - 13.8 Avis de motion – Règlement n° 2015.03 intitulé Règlement n° 2015.03 d'amendement au règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2015



**OGDEN**

**MUNICIPALITÉ DE OGDEN**  
**ORDRE DU JOUR**  
**Séance ordinaire du conseil**  
**Lundi, 12 janvier 2015 à 19 heures**

---

- 14. Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog**
- 14.1 Diverses rencontres
- 14.2 Divers dossiers de la MRC Memphrémagog
- 15. Liste de correspondance**
- 16. Période de questions**
- 17. Levée de la séance**

---

*La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le*  
*lundi, 2 février 2015 à 19 heures*



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>MS</i>	<i>VC</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 12 janvier 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

### PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier et Richard Roy

### ABSENT :

Monsieur le conseiller Robert Lebrun

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2015-01-001**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 décembre 2014

**2015-01-002**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 décembre 2014 tel que présenté, sauf avec la correction apportée à la fin du point 6.5, soit l'ajout des mots « taxes en sus ».

**ADOPTÉE**

#### 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 18h45

**2015-01-003**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 18h45 tel que présenté.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
JWJ	MC

### 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19h00

2015-01-004

Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2014 à 19h00 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a cinq (5) personnes présentes dans l'audience. M. Sincennes demande une mis-à-jour sur le mandat donné aux avocats. M. Sudlow lui donne un résumé des recommandations faites et des modifications aux règlements proposées.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.3 Dépôt du rapport d'urbanisme pour l'année 2014

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour l'année 2014. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.4 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 décembre dernier.

#### 6.5 Résolution d'appui à une demande auprès de la CPTAQ – Marie-Hélène Bonsens

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Hélène Bonsens est actuellement propriétaire d'un terrain sur le chemin Laflamme et souhaite vendre une partie de ce terrain à la Ferme Gérald et Lise Routhier qui souhaite l'utiliser pour y poursuivre un usage agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Bonsens désire présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation pour vendre cette partie de terrain, et selon l'orientation préliminaire de la CPTAQ l'entreprise légale des acheteurs devrait être Ferme Gérald et Lise Routhier SENC et la mise-à-jour de cette résolution est nécessaire pour leur appel final;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de ladite demande et que selon l'inspecteur municipal, la présente requête est conforme aux règlements municipaux;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JmS</i>	<i>JG</i>

**2015-01-005**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil donne son appui à la demande de Mme Bonsens auprès de la CPTAQ, compte tenu de ce qui précède.

**QUE** le conseil recommande à la CPTAQ, la demande de Mme Bonsens qui souhaite que cette Commission autorise l'aliénation et la vente de cette partie de terrain.

**QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**6.6 Résolution d'appui à une demande auprès de la CPTAQ – Les Entreprises CTC**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur, Les Entreprises CTC, est actuellement propriétaire d'un terrain sur le chemin Griffin et souhaite céder une partie de ce terrain à son voisin, M. Fernand Belouin, car l'abri d'auto, le puits, la remise et l'entrée en gravier appartenant à M. Belouin empiètent sur le terrain de Les Entreprises CTC et cette cession corrigerait ces empiètements;

**CONSIDÉRANT QUE** Les Entreprises CTC désirent présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation pour céder cette partie de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de ladite demande et que selon l'inspecteur municipal, la présente requête est conforme aux règlements municipaux;

**2015-01-006**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil donne son appui à la demande de Les Entreprises CTC auprès de la CPTAQ compte tenu de ce qui précède.

**QUE** le conseil recommande à la CPTAQ, la demande de Les Entreprises CTC qui souhaite que cette Commission autorise la cession de cette partie de terrain.

**QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

**8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 Subvention dans le cadre du PAARRM pour des travaux d'amélioration des chemins**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports du Québec a octroyé à la Municipalité une subvention au montant de 17,907\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal («PAARRM»), pour l'exercice financier 2014-2015, pour des travaux d'amélioration sur les chemins Lamarche et Lapierre;

**2015-01-007**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Lamarche et Lapierre pour un montant subventionné de 17,907\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>MM</i>	<i>TC</i>

**QUE** les travaux susmentionnés ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

### 8.2 Flèche LED pour le tracteur municipal

**CONSIDÉRANT QU'**une flèche LED est nécessaire pour le tracteur municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix le plus bas soumis est de la compagnie Signal Services Inc. pour les montants suivants : 925.00\$ pour la flèche, 62.10\$ pour le support de flèche et 65.00\$ pour le transport, pour un total de 1,052.10\$ taxes en sus;

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'achat et le paiement de la flèche LED pour le tracteur municipal à raison de 1,052.10\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 8.3 TECQ 2014-2018

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2015-01-009



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire <i>AmS</i>	D.G. <i>tlc</i>
---------------------	--------------------

### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 93,303.70\$ et les salaires s'élèvent à 23,442.24\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 116,745.94\$.

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 30,209.65\$;

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 12 janvier dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

#### 9.3 Taux de km remboursable en 2015

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**DE** fixer le taux du km remboursable en 2015 à 0,50\$ pour les déplacements effectués pour le compte de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

#### 9.4 Lettres recommandées à certains propriétaires dont le compte est gravement en souffrance

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des propriétaires endettés envers la Municipalité pour les taxes imposées en 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** si ces montants en souffrance ne sont pas acquittés sans tarder, ces citoyens risquent de voir leurs propriétés mises en vente par la MRC Memphrémagog pour défaut de paiement de taxes;

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** la commis administrative soit autorisée à contacter ces personnes par téléphone et la directrice générale soit autorisée à transmettre à ces personnes une lettre par la poste (ou s'il n'a pas été possible de rejoindre ces personnes par téléphone, une lettre recommandée) pour les aviser de la situation et qu'ils doivent obligatoirement prendre entente avec la Municipalité pour

2015-01-013



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>lwa</i>	<i>RC</i>

éviter que leur propriété ne soit vendue aux enchères pour défaut de paiement de taxes.

**ADOPTÉE**

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Renouvellement de l'abonnement à l'ADMQ

**2015-01-014**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'abonnement de la directrice générale à l'ADMQ soit renouvelé pour l'année 2015 au montant de 735,75\$ incluant les taxes et l'assurance, et que l'émission d'un chèque soit autorisée à l'ordre de l'ADMQ en guise de paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

#### 10.2 Dons

**2015-01-015**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Richard Roy  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise le paiement des dons suivants:

Société d'agriculture du comté de Stanstead (exposition d'Ayer's Cliff).....	50\$
CAB Rediker.....	1,000\$
Musée Colby-Curtis.....	100\$
Festival des frontières.....	250\$
Croix-rouge canadienne.....	150\$
Parc Weir.....	3,200\$
Memphrémagog Conservation Inc.....	500\$
Santer Massawippi.....	250\$
Hopital La Providence.....	1,000\$
Centre sportif La Ruche.....	200\$
Conservation Elliadress.....	100\$
Action Communautaire du Canton de Stanstead (Fête nationale du Québec).....	100\$
Centre Santé Vallée Massawippi.....	1,600\$
Frontier Animal Society.....	500\$
Club de Soccer de Stanstead.....	375\$
Bibliothèque Haskell.....	1,000\$
Border Hockey.....	1,200\$

**QU'**une contribution supplémentaire au montant de 1,200\$ soit octroyée à la bibliothèque Haskell.

**ADOPTÉE**

#### 10.3 Demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été

**2015-01-016**

**Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été pour défrayer une partie des salaires des deux étudiants embauchés durant la période estivale pour réaliser certains projets environnementaux.

**QUE** la demande de subvention fasse référence au salaire horaire et au nombre d'heures prévus au budget 2015.

**ADOPTÉE**

#### 10.4 Révision salariale 2015

**CONSIDÉRANT QU'**à l'automne 2014 le comité de finance a rencontré chaque employé municipal afin de compléter des appréciations de rendement pour la dernière année, et afin de discuter des révisions salariales pour l'année 2015;





OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Jms</i>	<i>ve</i>

**CONSIDÉRANT** QUE les montants des salaires révisés des employés ont été inclus dans le budget 2015 qui a été adopté par le conseil le 15 décembre 2014;

1-01-017

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à la majorité**

Les conseillers messieurs Jean R. Roy et Richard Roy ayant manifesté leur dissidence

**QUE** le conseil autorise la révision salariale 2015 et que les salaires des employés pour l'année 2015 débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 seront tels les sommes budgétées.

**ADOPTÉE**

### **10.5 Proposition ministérielle de regroupement des commissions scolaires – Appui à la Commission scolaire des Sommets**

**CONSIDÉRANT** la proposition de regroupement des territoires des trois (3) commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 20 novembre 2014;

**CONSIDÉRANT** QUE la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1<sup>er</sup> juillet 2016;

**CONSIDÉRANT** QUE cette proposition de fusion a été annoncée sans consultation des parties concernées;

**CONSIDÉRANT** QUE la proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :

- l'étendue du territoire regroupé (10, 195 km<sup>2</sup>);
- le nombre de MRC couvertes (7);
- le grand nombre d'élèves (plus de 36,000);
- le grand nombre d'établissements (plus de 120);
- la diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains);
- la difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation.

**CONSIDÉRANT** QU'il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens;

**CONSIDÉRANT** QU'il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui, formulée par la Commission scolaire des Sommets;

2015-01-018

**Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la contreproposition soumise par la Commission scolaire des Sommets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contenant un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Sommets et des Hauts-Cantons, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

**ADOPTÉE**

### **11. LOISIRS ET CULTURE**

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>MJS</i>	<i>JG</i>

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Adoption du Règlement n° 2014.12 intitulé Règlement n° 2014.12 de Construction modifiant le Règlement de Construction

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement n° 2014.12 aura pour objet de modifier le règlement de construction afin de modifier l'article 12 concernant les pieux vissés dans le cas d'agrandissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 décembre 2014 et que l'assemblée de consultation a eu lieu le 12 janvier 2015;

**2015-01-019**  
**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement no. 2014.12 intitulé « Règlement n° 2014.12 de Construction modifiant le Règlement de Construction » est adopté.

**ADOPTÉE**

#### 13.2 Adoption du Règlement n° 2014.13 intitulé Règlement n° 2014.13 d'amendement au règlement de zonage

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement n° 2014.13 aura pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2000.03 et la Mis-à-Jour d'août 2010 afin de modifier l'article 27 concernant la sécurité piscine et la hauteur des clôtures.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 décembre 2014 et que l'assemblée de consultation a eu lieu le 12 janvier 2015;

**2015-01-020**  
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement no. 2014.13 intitulé « Règlement n° 2014.13 d'amendement au règlement de zonage » est adopté.

**ADOPTÉE**

#### 13.3 Adoption du Règlement n° 2014.15 intitulé Règlement n° 2014.15 d'amendement au règlement de zonage

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement n° 2014.15 aura pour objet de modifier le Règlement 2000-3 concernant le zonage afin de réglementer sur l'abattage d'arbres pour des fins résidentielles à l'intérieur et à l'extérieur d'un paysage naturel d'intérêt supérieur.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 décembre 2014 et que l'assemblée de consultation a eu lieu le 12 janvier 2015;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JMJ</i>	<i>SC</i>

**2015-01-021**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement no. 2014. 15 intitulé « Règlement n° 2014. 15 d'amendement au règlement de zonage » est adopté.

**ADOPTÉE**

**13.4 Adoption du Règlement n° 2014.16 intitulé Règlement n° 2014.16 d'amendement au règlement de Permis et Certificats**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 décembre 2014 et a été amendé à la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2014 à 18h45;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement n° 2014. 16 aura pour objet de modifier le Règlement de Permis et Certificats n° 2000-8 en ajoutant aux articles 23 et 32.1, et en ajoutant les articles 31.1 et 31.2 afin d'inclure un coût de permis, les documents requis et certificat d'autorisation pour abattage d'arbres pour fins de construction, et en modifiant les articles 18 et 23 concernant le coût pour le renouvellement d'un permis de construction et en ajoutant plusieurs lignes à l'article sur le certificat d'autorisation pour des fins diverses;

**2015-01-022**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement no. 2014. 16 intitulé « Règlement n° 2014. 16 d'amendement au règlement de Permis et Certificats » est adopté.

**ADOPTÉE**

**13.5 Adoption du Règlement n° 2014.17 intitulé Règlement n° 2014.17 d'amendement au règlement de zonage**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement n° 2014. 17 aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant l'article 85 afin d'inclure les changements aux normes d'implantation pour les bâtiments principaux et pavillons d'invités.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2014 à 18h45 et que l'assemblée de consultation a eu lieu le 12 janvier 2015;

**2015-01-023**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement no. 2014. 17 intitulé « Règlement n° 2014. 17 d'amendement au règlement de zonage » est adopté.

**ADOPTÉE**

**13.6 Avis de Motion – Règlement n° 2015.01 intitulé Règlement n° 2015.01 d'amendement au règlement de zonage**

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2015.01 intitulé « Règlement n° 2015.01 d'amendement au règlement de zonage » sera présenté pour adoption.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>LM</i>	<i>SG</i>

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant ou en ajoutant des dispositions relatives aux quais, stationnement et entreposage, gîtes touristiques, location des chalets et les bâtiments accessoires de 8 m<sup>2</sup> ou moins.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### **13.7 Avis de Motion – Règlement n° 2015.02 intitulé Règlement n° 2015.02 d'amendement au règlement de Permis et Certificats**

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2015.02 intitulé « Règlement n° 2015.02 d'amendement au règlement de Permis et Certificats » sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats en ajoutant un coût pour permis de construction pour bâtiments accessoires de 8 m<sup>2</sup> ou moins.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### **13.8 Avis de Motion – Règlement n° 2015.03 intitulé Règlement n° 2015.03 d'amendement au règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2015**

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2015.03 intitulé « Règlement n° 2015.03 d'amendement au règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2015 » sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de réglementer la taxation des immeubles commerciaux et industriels sur le territoire de la municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

## **14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

### **14.1 Diverses rencontres**

M. Sudlow mentionne le plan de développement du pacte rural et le questionnaire qui apparaîtra bientôt dans le Quatre-Feuille d'Ogden, il parle aussi des compteurs intelligents d'Hydro-Québec et de la lumière sur la tour Bell.

### **14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog**

M. Sudlow mentionne qu'il a assisté à une rencontre à la MRC portant surtout sur le développement du centre-ville de North Hatley dans une zone inondable.

## **15. LISTE DE CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Mailhot demande si les séances du conseil auront toujours lieu à 19 heures en 2015, et le conseil lui a répondu oui.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>ms</i>	<i>VC</i>

2015-01-024

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Alain Carrier propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 50.

*Michael Sudlow*

Michael Sudlow  
Maire

*Vickie Comeau*

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière